

Annexe 2 : Précisions sur les documents à fournir

Libellé de la pièce	Commentaires	Demandeur
Document autorisant le représentant de l'organisme à solliciter une subvention (délibération, Procès-verbal d'assemblée générale...)		Toutes Personnes morales public et privé, hors "Entreprise individuelle (en nom propre)"
Copie de la situation au répertoire SIRENE à jour	Vous pouvez récupérer ce document sur https://avis-situation-sirene.insee.fr/	Toutes Personnes morales public et privé
Copie des statuts en vigueur datés et signés		Entreprise (personne morale de droit privé) et Associations privées et publiques
Copie de la déclaration en Préfecture de la création de la structure		Associations privées et publiques
Extrait KBIS de moins de 3 mois		Entreprise (personne morale de droit privé) et "Entreprise individuelle (en nom propre)"
Note descriptive et calendrier de l'opération	Selon modèle fournit lors de votre dépôt du dossier en ligne sur le Portail des Aides	
Plan de financement de l'opération indiquant les éventuels co-financeurs de l'opération	Selon modèle fournit lors de votre dépôt du dossier en ligne sur le Portail des Aides	
Propositions financières	Devis, pièces de marché / AE, DPGF, BPU...	
Devis ou résultat d'appel d'offre (pour prestation externe)		
<ul style="list-style-type: none"> - Certification AMIANTE MENTION en cours de validité, - Attestation de formation à la prévention des risques amiante (SS4). - Preuve de la compétence en vue de procéder à l'estimation de la quantité de matériaux et produits contenant de l'amiante repérés lors de la mission de repérage. 	Repérage et diagnostic avant travaux : Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis - Légifrance	Pour les opérateurs réalisant des diagnostics amiante avant travaux

<p>Certificat de qualification attestant de la capacité technique à réaliser des travaux de retrait ou de confinement d'amiante et de leur respect des réglementations en matière d'environnement et de sécurité (<i>norme NF X46-010</i>).</p> <p>Certification par un organisme accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).</p>	<p>Conformément au Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante - Légifrance</p> <p>En France, trois organismes sont accrédités pour délivrer la certification Amiante aux entreprises : Qualibat / AFOR Certification / Global Certification</p>	<p>Pour les entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante (désamiantage)</p>
<p>Preuve de solarisation</p>	<p>Caractéristiques techniques de l'installation solaire (puissance, plan côté, détails sur les panneaux et l'onduleur) avec photos de la réalisation</p>	
<p>Qualifications et références en matière de projets solaires</p>		<p>Tiers-investisseur</p>
<p>Chiffres de production de la centrale solaire</p>	<p>Pour validation finale du paiement</p>	